



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération :
CCAS – 2026-4

Date de convocation :
le 27 février 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 12

Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'an deux mille vingt-six,
Le 12 mars à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Sylvain TANGUY.

Date de convocation: 27 Février 2026
Nombre de membres en exercice: 17
Nombre de membres présents: 10
Nombre de membres votants: 12

Étaient présents : Mesdames ROQUESALANE Pascale, BARUSSEAU Sylvie, ECHELARD Cécile, FIZELLE Sonia, CAMPIN Pascale, PEDRO Nicole, THURIN Jacqueline ; Messieurs TANGUY Sylvain, MORIAUX Patrick, ESTRADE Jean-Luc.

Absent ayant donné pouvoir : Madame STORDEUR Françoise (à Madame THURIN Jacqueline), Madame BARDIN Martine (à Monsieur Patrick MORIAUX), Madame LACAM Josette (à Madame FIZELLE Sonia).

Absents : Madame BENARD Blandine ; Messieurs DJODI Patrick, TRIBERT Hervé, NAGEL Xavier.

Madame BARUSSEAU Sylvie a été élue secrétaire de séance

Hors présence de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L221-14 du CGCT qui prévoient que le Président doit se retirer au moment du vote et ne peut donner ou recevoir une procuration à ou de l'un des membres de sa majorité,

Elit comme présidente de séance Madame ROQUESALANE Pascale,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2026

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Le Plessis-Pâté, présenté et résumé dans le tableau ci-dessous :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER (montants TTC)				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00	31 531,49	31 531,49
	Recettes réalisées	0,00	48 445,32	48 445,32
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 706,32	131 950,00	137 656,32
	Dépenses réalisées	0,00	80 667,35	80 667,35
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	0,00	-32 222,03	-32 222,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	5 706,32	100 418,51	106 124,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	5 706,32	68 196,48	73 902,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	5 706,32	68 196,48	73 902,80

Ainsi délibéré.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du Conseil d'Administration
Sylvain TANGUY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Il certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le :

Acte télétransmis au contrôle de légalité le :



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2026

Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté – Tél : 01 60 85 59 06 – Fax : 01 60 85 59 29 Application agréée E-legalite.com

Site : www.leplessispate.fr – Mail : ccas@leplessispate.fr

70_DE-091-269104287-20260312-DEL IB_2026_